

MAIRIE  
01560 CORMOZ

**AFFAIRES MUNICIPALES**  
**Séance du 12 avril 2022**

Secrétaire de séance : Florent CALMET

Absent : Cyrill JANAUDY

Le conseil municipal, réuni le 12 avril 2022 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

**N° Délibération**

**Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 29 mars 2022 à l'unanimité des présents**

**M. le Maire demande l'autorisation de rajouter un sujet à délibérer à l'ordre du jour :  
- Logement 48 place de l'Ecole – Retenue sur caution pour travaux de réfection  
Le conseil accepte à l'unanimité des présents**

2022-026

**GBA – Avis sur le projet de pacte de gouvernance**

M. le Maire présente le projet de pacte de gouvernance de Grand Bourg Agglomération. Aboutissement de nombreuses séquences de concertation avec les Maires du territoire, ce pacte vise à donner des lignes directives et des objectifs partagés entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance.

2022-027

**Comptabilité – Mise en œuvre du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

M. le Maire présente le courrier de la Direction générale des Finances publiques relatif à l'adoption du référentiel M57 (nomenclature comptable) par la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adopter le nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour le budget principal et les budgets annexes de la commune.

2022-028

**Programme voirie 2022 – Réfection de fossés**

M. Jean-Claude PRABEL, adjoint délégué, présente les offres des entreprises SOCAFL et SAAF relatives aux travaux de réfection de fossés situés « chemin des Tronches » et « route de la Bascule ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission et valide les devis de l'entreprise SAAF pour les montants suivants :

Travaux « chemin des Tronches » : 2 414.60 € HT, soit 2 897.52 € TTC.

Travaux « route de la Bascule » : 5 628.30 € HT, soit 6 753.96 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 221 « Programme voirie 2022 ».

2022-029

**Bâtiment Mairie – Remplacement de la chaudière gaz**

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, présente les offres reçues pour le remplacement de la chaudière gaz de l'ensemble du bâtiment de la mairie et de 9 vannes thermostatiques. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission et valide le devis de l'entreprise ARBAN DESBORDES pour un montant de 20 317.09 € HT, soit 24 380.51 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 223 « Bâtiments 2022 ».

2022-030

**Logement 46 place de l'école – Remplacement de la chaudière gaz**

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, présente l'offre reçue pour le remplacement de la chaudière gaz du logement communal situé « 46 place de l'école ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission et valide le devis de l'entreprise DEDIANNE pour un montant de 4 971.00 € HT, soit 5 244.41 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 223 « Bâtiments 2022 ».

2022-031

**Chapelle de Bellor – Marché Travaux – Travaux supplémentaires**

M. Laurent JANAUDY présente les devis pour travaux supplémentaires pour les lots suivants :

Lot n°3 - Zinguerie/Couverture – Remplacement de chevrons et pose de bandeaux : 3 120.00 € HT, soit 3 744.00 € TTC.

Lot n°4 – Electricité/Eclairage/Sécurité – Pose de plinthes : 1 187.36 € HT, soit 1 424.83 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis présentés qui feront l'objet d'avenants au marché initial. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 203 « Restauration chapelle de Bellor ».

2022-032

**Urbanisme – Institution de la Déclaration préalable pour les ravalements de façades**

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué à l'urbanisme, précise que le dépôt d'une déclaration préalable pour le ravalement de façade n'est plus systématiquement requis (hormis le cas relevant d'un site patrimonial ou aux abords des monuments historiques, d'un site classé, d'un immeuble protégé, d'une réserve naturelle ou les parcs nationaux ...). En application du nouvel article R 421-17-1 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal peut décider de soumettre les travaux de ravalements de façades à déclaration sur son territoire. En effet, la façade d'une construction participant au paysage local de la commune, qu'il convient de réglementer, est susceptible d'avoir un impact souvent déterminant sur l'ambiance et la qualité visuelle d'une rue, d'un quartier et de la commune. L'absence de contrôle pourrait donc s'avérer dommageable pour la collectivité. De plus, cette obligation de déclaration aux travaux de ravalement de façade permet également d'assurer le respect des règles d'urbanisme défini par le règlement national d'urbanisme (RNU), qui complètent les documents graphiques de la carte communale. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, entérine la proposition de la commission urbanisme et décide d'instaurer l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades sur le territoire communal.

2022-033

**Cantine scolaire – Matériel 2022**

Mme Fanny BEREZIAT présente les devis reçus pour l'acquisition de matériel de préparation culinaire (acquisition d'un robot batteur et d'un mixeur) pour la cantine scolaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de la société BBFC pour un montant de 1 282.50 € HT, soit 1 539.00 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 222 « Matériel 2022 ».

2022-034

**Logement 48 place de l'école – Retenue sur caution pour travaux de réfection**

A la suite de l'état des lieux sortant de Mme Murielle SCULTORE, des travaux de remise en état (Remplacement de tapisseries en mauvaise état, remplacement abattant WC, pose d'une vitre de porte) seront prochainement réalisés. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de retenir la totalité du montant de la caution de Mme Murielle SCULTORE, soit 416.00 €.

**Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Gestion du personnel**

Bibliothèque : Réunion de la commission et de l'équipe bénévole le jeudi 21 avril et le mardi 10 mai 2022 à 19h30.

Personnel communal : La commune recherche une personne, détenteur du permis B, pour un poste d'agent technique polyvalent en renfort durant la période estivale (De juin à septembre).

**Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI**

DECI : Compte-rendu de la réunion de la commission du 4 avril. En attente de devis pour l'installation d'une nouvelle réserve incendie.

Matériel technique : Le tracteur de l'atelier technique est en panne (pompe à injection défectueuse). Les réparations sont en cours.

**Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme**

Chapelle de Bellor : Compte-rendu de la réunion de chantier du 12 avril 2022. Les travaux se déroulent avec 1 semaine d'avance par rapport au planning prévisionnel.

Local pompiers : M. Laurent JANAUDY rappelle les travaux de réfection de façades en attente d'exécution. Après réflexion de la commission et considérant la nécessité de procéder à une isolation du local, cette dernière propose de revoir les travaux prévus et de rajouter un programme d'isolation par l'extérieur avec remplacement de la porte d'accès et d'une porte intérieure. Le conseil municipal décide de lancer l'étude du projet et de faire la demande des devis qui seront étudiés lors du prochain conseil municipal.

Bâtiment de la Cure : Validation du devis de l'entreprise MOIRAUD pour la réfection des volets et de la porte de garage pour un montant de 2 640.00 € HT, soit 3 168.00 € TTC.

Salle polyvalente : Validation du devis de l'entreprise ARBAN DESBORDES pour la mise en conformité de l'alarme incendie (Prescriptions de la commission sécurité et incendie du SDIS de l'Ain) pour un montant de 1 602.35 € HT, soit 1 922.82 € TTC.

Ecole – Bâtiment périscolaire : Validation du devis de l'entreprise ARBAN DESBORDES pour la pose de prises extérieures pour un montant de 552.51 € HT, soit 663.01 € TTC.

Bâtiments communaux – Défense incendie : Validation du devis de la société DESAUTEL pour le remplacement de deux extincteurs réformés et l'acquisition d'un extincteur supplémentaire pour la cuisine de la cantine scolaire : 436.10 € HT, soit 526.92 € TTC.

Logement 48 place de l'école : Validation du devis de M. CHANTEREAUX Cyrille - MULTISERVICES\*01 - pour des travaux de réfection de l'appartement pour un montant 1 333.54 €.

Ecole – Construction d'un préau : Compte-rendu de la visite du 9 mars 2022 avec le bureau d'étude Chapuis Structure et le cabinet Cropier. Présentation des deux nouvelles propositions d'implantation.

Logements communaux : Compte-rendu de la rencontre avec SOLIHA pour la mise en adaptabilité du logement situé 175 route du Mollard. En attente du rapport sur les travaux à réaliser.

**Commissions gestion des locations communales – Fleurissement-Associations locales-Gestion des salles-Cérémonies – Bulletin-Site internet**

Logement 48 place de l'école : La commission se réunira sur place après les travaux de rénovation afin de fixer le montant du loyer. Sera également étudiée la possibilité de remettre en place le ménage par un agent communal pour les parties communes aux deux logements.

Cérémonie du 8 mai : Organisation et déroulement. Rassemblement à 9h15 derrière la mairie pour un départ du défilé à 9h30.

Info. Associations :

FCCSN : Vente de plat à emporter le samedi 16 avril 2022 ;

Comité des fêtes : Assemblée Générale le vendredi 29 avril 2022 à 20h00 ;

Les Amis de Bellor : Randonnée le dimanche 1<sup>er</sup> mai ;

Fleurissement : Vente de muguet le dimanche 1<sup>er</sup> mai

Sou des écoles : Vente de fleurs le mercredi 15 mai.

**Date à retenir**

Samedi 16 avril 2022 : Réunion commission voirie à 8h30 en Mairie ;

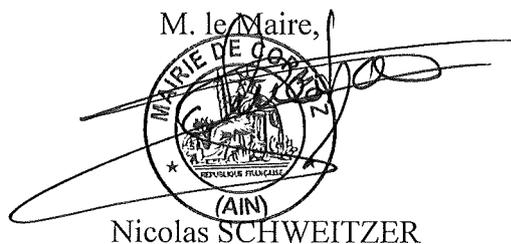
Dimanche 24 avril 2022 : Elections présidentielles ;

Lundi 25 avril 2022 : Révision de la carte communale – Réunion à 9h00 en Mairie ;

Mardi 3 mai 2022 : Réunion commission cimetièrre à 19h30 en Mairie ;

Vendredi 22 juillet : Visite de la chapelle de Bellor par l'Office du Tourisme de Bourg-en-Bresse à 15h00.

**Date du prochain conseil municipal le mardi 17 mai 2022 à 20h00**

M. le Maire,  
  
Nicolas SCHWEITZER